

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 09 AVRIL 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le **VENDREDI 09 AVRIL** à 17H00, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 02 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, HERNOUT Serge, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme DECRIEM Marie-Christine.

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. AZELART Laurent a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 18h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210409-2021-04-25-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

2021-04-N° 25

En application des dispositions de l'article L. 212 du Code Electoral, la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, chef-lieu du canton d'Aire-sur-la-Lys, doit réaliser les prestations d'adressage, de mise sous pli et de colisage des documents de propagande électorale, destinés aux bureaux de vote des communes du canton d'Aire-sur-la-Lys, à l'occasion des élections départementales 2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1er - DE SE PRONONCER sur la gestion en régie de ces opérations ;

ARTICLE 2 - D'APPROUVER la convention afférente CI-ANNEXEE ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

